

**AR Prefecture**

016-211601380-20240527-DCM202405\_07-DE

Reçu le 28/05/2024

Publié le 28/05/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 27 mai 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 21/05/2024

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN,  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Mrs CHAUVAUD, MORIN, MOUHICA, Mmes GOMES DA COSTA, PLAIN

**POUVOIRS :** De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

De M. MOUHICA à Mme VASLIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christine RANIVOALISON

Délibération : 2024-05-07

**Local AR n° 513 au 13 rue des Petits prés : Fixation du prix de location – partie rez-de-chaussée et sous-sol**

*Rapporteur : P LAINE*

**Contexte :**

- La Commune a acquis en 2021, le local situé au centre commercial, cadastré section AR n° 513 au 13 rue des Petits Prés,
- Ce local est composé de 2 parties, louable indépendamment ;
- La partie située au rez-de-chaussée et sous-sol, d'une surface de 68,83m<sup>2</sup>, est actuellement louée à une kinésithérapeute ayant donné son préavis pour le 01/07/2024
- Une kinésithérapeute désirant s'installer prochainement a pris contact avec la Commune.

Afin d'encourager et faciliter l'installation de professionnels de santé sur la Commune, il est envisagé de fixer le prix du loyer sur la base de 50% de la valeur locative du local.

AR Prefecture

016-211601380-20240527-DCM202405\_07-DE  
Reçu le 28/05/2024  
Publié le 28/05/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

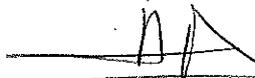
A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE de :

- FIXER le prix de loyer (hors charges) à 270 € HT (soit 324 € TTC) mensuel,
- AUTORISER le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Les travaux éventuellement nécessaires avant l'installation du nouveau locataire sont prévus au Budget annexe « Locaux commerciaux ».

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 mai 2024

Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

28 MAI 2024

Réception du :

28 MAI 2024

Mise en ligne le :

28 MAI 2024

